

ASSEMBLEE GENERALE DU SAMEDI 07 MARS 2020

Elections

Les 2 élections se feront à bulletin secret.

1. Election des postes vacants au Comité Directeur de Ligue.

- Nombre de poste à pourvoir : 3 dont, à minima, 2 femmes.
- Conditions d'éligibilité : se référer aux articles 2.3.1.2 et suivants des statuts.
- Candidature : avant le 20 février, uniquement par saisine électronique sur le lien suivant :
<https://forms.gle/sHRXhT1vdCiVbgrt5>

2. Election des représentants des clubs aux Assemblées Générales Fédérales : 4 avril à Valence - 12 décembre à Paris.

- Nombre de représentant à élire : 4
- Condition d'éligibilité et modalité du vote : se référer au document joint.
- Candidature : avant le 20 février, uniquement par saisine électronique sur le lien suivant :
<https://forms.gle/X2QXN3qtYbRrJBMV8>